

## Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail.

## Prérequis

- Lire et comprendre le Français.

## Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation, en toute sécurité, des transpalettes à conducteurs accompagnants et des gerbeurs électriques à conducteurs accompagnants.

## Durée

- 1 jour, soit 7 heures pour un groupe de 1 à 6 stagiaires maximum.

## Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur site (dans vos conditions réelles de travail) en Intra : date à votre convenance.
- La location éventuelle du matériel est à votre charge.
- En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

## Contenu de la Formation

### **Formation Théorique** : (3h30)

- Sensibilisation à la sécurité (coût et dommage engendrés par les accidents du travail)
- Réglementation sur l'utilisation des transpalettes électriques
- Transpalettes : définition, description et caractéristiques
- Notions d'équilibre : stabilité, plaque de charge, loi de basculement
- Vérifications des sécurités
- Personnel utilisateur : aptitudes, rôles et responsabilités, équipements
- Consignes générales et spécifiques

### **Formation Pratique** : (3h30)

- Contrôles, vérifications, essai des sécurités
- Positions de conduite
- Manœuvre à vide, en charge et dans des endroits exigus, puis gerbage
- Consignes de fin de poste et mise en charge de la batterie

## Equipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

- Formateurs en prévention des risques expérimentés sur ce thème.

- Responsable Pédagogique : LAKAL Bruno.

## Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, PowerPoint, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues,
- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout au long du stage.

## Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).
- Il faut prévoir, hormis la salle de formation et son vidéo projecteur, un gerbeur avec tous ses documents et contrôle à jour et des charges à gerber.

## Evaluation des connaissances

- Une évaluation théorique et une évaluation pratique (tenant compte de la Recommandation R485) est réalisée.

## Sanction

- Attestation de Formation avec avis de réussite ou d'échec aux évaluations théoriques et pratiques.

L'employeur pourra, alors, délivrer ou non :

- L'autorisation de Conduite Interne R485 suivant le matériel à utiliser.